



PHOTO JACQUES BOURDON

■ Paul Gagner montre un encart qui accompagnait les chèques d'assurance-emploi.

# Plus d'encarts avec les chèques de chômage

**Les organismes qui aident les chômeurs à retrouver une place sur le marché du travail ne peuvent plus distribuer leurs encarts avec les chèques d'assurance-emploi.**

**MICHEL LAROSE**

Le Journal de Montréal

Selon Paul Gagner, directeur général du Centre Eurêka, un organisme sans but lucratif de placement de Montréal, il s'agissait du meilleur moyen pour contacter rapidement les chômeurs.

Depuis 1998, Emploi-Québec est responsable de l'employabilité. Il dirige les sans-emploi vers les organismes de placement et paie ces derniers.

Ces organismes peuvent aller chercher une clientèle qui ne leur est pas envoyée par Emploi Québec. Un des moyens de le faire était de distribuer des encarts.

«Le plus choquant dans cette décision est que nous payons la conception et l'im-

pression des dépliants, dit Paul Gagner. Service Canada n'a qu'à les insérer dans les enveloppes.»

Le Centre Eurêka imprimait 40000 encarts par année pour un coût total de 5600 \$.

La décision de ne plus distribuer les encarts a été prise par le comité conjoint Canada-Québec sur l'emploi et est en vigueur depuis janvier.

## Service Canada

Diane Viau, directrice des communications de Service Canada, explique que 85 % des prestataires d'assurance-emploi au Québec reçoivent leur prestation par dépôt direct.

«Ce n'est plus un outil pertinent d'utiliser les enveloppes d'assurance-emploi», soutient M<sup>me</sup> Viau.

Claude Morin, responsable des communications d'Emploi-Québec, dit que le ministère ne reviendra pas sur cette décision.

«Il n'y a rien à argumenter. Nous trouverons d'autres solutions. Ce n'est plus un service efficace.»